

Une cinquantaine de participants à la réunion d'information sur l'implantation d'une antenne relais

C'est dans les locaux de la salle des fêtes qu'une cinquantaine de personnes concernées par l'implantation d'une antenne relais assistait jeudi après-midi à une réunion publique d'information. Elle était animée par Nathalie Divine représentant l'opérateur SFR et en présence du maire Luc Meunier, d'Isabelle Dupasquier du service de la coordination des politiques publiques de la Préfecture et de Pierre Moore responsable du service aménagement numérique au département.

C'est à Puygros que l'antenne relais serait installée

Il s'agit d'un projet porté au départ par l'ancienne municipalité destiné à supprimer les "zones blanches". C'est le cas ici où aucun opérateur mobile ne couvre ce territoire peu densément



Un public attentif venu de Puygros, Curienne et Thoiry concerné par la mise en place de l'antenne. Photo Le DL/Yves BERDOU

peuplé, situé en zone rurale. Ce projet "New Deal" est signé par le gouvernement, l'agence nationale des fréquences et les opérateurs de téléphonie mobile. Sont concernées les communes de Puygros, Thoiry (représentée par son maire) et Curienne. SFR en tant qu'opérateur leader se charge de

l'étude du projet, des procédures administratives et de la construction de l'antenne dans le cadre d'un cahier des charges défini par l'État sans que cela ne coûte un centime aux contribuables.

L'étude a montré que c'est à Puygros, au niveau du réservoir qu'une antenne de 42 mètres de haut occupant

50 m² au sol permettrait de couvrir plus de 93 % de la population en matière de téléphonie. Dans le meilleur des cas les travaux pourraient débuter au printemps, SFR s'engageant à mettre en service le relais au 12 juillet 2021.

De nombreuses questions

sur les risques pour la population

De nombreuses questions du public ont porté sur les problèmes relatifs à la diffusion des ondes sur la santé, la vision de cette antenne qui dénature pour certains le paysage, et la future 5 G qui ne sera pas déployée en milieu rural avant de nombreuses années. Nathalie Divine a tenu à rassurer le public en précisant que chaque habitant concerné pourra, une fois l'antenne en service, faire venir gratuitement à domicile un expert indépendant qui testera le niveau de rayonnement de son habitation (document à remplir en mairie). En cas de non-respect des normes, SFR s'engage à apporter des modifications sur le fonctionnement de l'antenne.